



Le 28 janvier 2021

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, bureau 255
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Déclaration annuelle relative aux dépôts de clients conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68.

Me Véronique Dubois,

Vous trouverez ci-incluse la déclaration annuelle relative aux dépôts de clients, conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68 ainsi qu'une confirmation de la banque quant au taux préférentiel. Il est à noter que le taux préférentiel au 1^{er} janvier 2021 est de 2.45% et que ce taux a changé le 30 mars 2020.

Veillez agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Nancy Fraser CPA, CGA
Superviseur, Conformité financière et rapports

Gazifère

Une société  **ENBRIDGE**

Déclaration annuelle relative aux dépôts de clients conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68.

ANNÉE 2021

Nous détenons, ou prévoyons détenir des dépôts de nos clients durant l'année 2021. Conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68, l'intérêt à verser sur ces dépôts doit correspondre au taux préférentiel de l'institution bancaire qui administre le compte « Dépôts de clients » moins 2.5% multiplié par 97%. Considérant que le taux préférentiel en date du 1^{er} janvier 2021 est de 2.45% et que l'application de la formule génère un taux d'intérêt négatif (-0,05%), Gazifère n'entend verser aucun intérêt sur les dépôts des clients en 2021.

Déclaré le 28 janvier 2021.

Nancy Fraser CPA, CGA

Superviseur, Conformité financière et rapports

Date: January 13th, 2021

To Whom It May Concern:

Re: GAZIFERE INC.

Please accept this letter as confirmation the TD Bank's CDN Prime Rate as at January 1, 2021 was 2.45%

Regards,



Jaswant Singh Saini | Corporate Cash Management Officer | **TD Securities**
36th Floor, 421 – 7th Avenue SW, Calgary, AB T2P 4K9
Ph 403 292 2980 | Cell 778 220 0672 | Fax 403 292 1300 |
jaswantsingh.saini@td.com